

Quatrième séance, vendredi 10 décembre 2010

Présidence de M^{me} Solange Berset, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation.
– Projet de loi N° 221 concernant l’approbation de modifications de la convention intercantonale relative aux institutions sociales; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Rapport N° 219 sur le postulat P2049.09 François Roubaty (sécurité des usagers dans les ascenseurs); discussion. – Rapport N° 220 sur le postulat P285.05 Antoinette Badoud/André Masset (nécessité d’un établissement pour femmes correspondant à la Sapinière); discussion.
– Clôture.

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Pascal Andrey, Vincent Brodard, Charles Brönnimann, Dominique Butty, Alex Glardon, Guy-Noël Jelk, Yves Menoud, Valérie Piller, Katharina Thalmann-Bolz, Parisima Vez, Rudolf Vonlanthen, Emanuel Waeber.

Le Conseil d’Etat est présent in corpore.

Communications

La Présidente. Je vous informe que M. Stefano Vernaglione, huissier du Grand Conseil, effectue sa dernière journée au sein de notre plenum. En effet, il a l’opportunité de poursuivre sa carrière professionnelle au sein d’une fiduciaire. Je lui souhaite donc, en mon nom personnel et en votre nom à toutes et tous, bon vent pour la suite. Je lui adresse de sincères remerciements pour sa disponibilité et sa gentillesse. Je vous propose qu’on l’applaudisse. (*Applaudissements*).

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Assermentation

Assermentation de M^{mes} et MM. Christiana Dieu-Bach, Markus Julmy, Michel Wuilleret, Felix Baumann, Catherine Mossier, Sandro Cramer, Katja Furrer, Liliane Hauser et Seraina Rohner Stulz, élu-e-s par le Grand Conseil lors des sessions de novembre et de décembre 2010.

– Il est passé à l’assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Mesdames et Messieurs, vous venez d’être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil, je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l’exercice de ce mandat et vous je vous félicite encore une fois pour votre nomination à cette fonction. (*Applaudissements*).

Projet de loi N° 221 concernant l’approbation de modifications de la convention intercantonale relative aux institutions sociales¹

Rapporteur: **Markus Bapst** (*PDC/CVP, SE*).

Commissaire: **Anne-Claude Demierre**, Directrice de la santé et des affaires sociales.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La présente loi d’adhésion à la convention intercantonale relative aux institutions sociales est nécessaire suite à l’introduction de la RPT. Le concordat a donc une portée nationale et concerne tous les cantons. L’objectif du concordat est d’assumer le flux des personnes concernées entre les cantons, respectivement entre les institutions, et de s’assurer ou de régler le financement. Le canton de Fribourg a adhéré à la convention en 2004. Entre-temps, la convention a fait ses preuves. Les modifications proposées n’ont pas, en tout cas pas pour le moment, d’incidences budgétaires ou en personnel car le canton applique déjà ces principes dans la pratique. Il s’agit donc «de légaliser» la pratique actuelle en adhérant, respectivement en acceptant les modifications de cette convention.

Neben zahlreichen redaktionellen Anpassungen des Konkordatstextes gibt es auch Änderungen bei der Finanzierung von Institutionen in Folge des Rückzugs der IV als Folge des NFA. Weiter wird die Kostenübernahmegarantie der Wohnkantone für Einzelfälle präzisiert.

Die Kommission für auswärtige Angelegenheiten empfiehlt dem Grossen Rat einstimmig, das Gesetz über den Beitritt, respektive die Genehmigung dieser Änderungen der IVSE anzunehmen.

J’ai encore une remarque de la commission, soit de nouveau que la traduction française est mauvaise. Aux yeux de la commission, ceci est un problème au niveau de la forme, ce n’est pas beau, mais il y a quand

¹ Message pp. 2341ss.

même un risque inhérent d'insécurité légale et la commissaire du Gouvernement a garanti à la commission qu'elle fera remarquer ce problème. Au niveau de la Conférence suisse, on constate de nouveau ces problèmes; on a déjà eu ça pour le concordat ViCLAS où la commission a fait les mêmes remarques. On espère que cela ne se reproduira pas dans le futur. Cette convention sera profondément retravaillée et en tout cas dans ce contexte on souhaite que ces textes seront mieux traduits dans les autres langues du pays, il y en a encore d'autres dans ce pays.

La Commissaire. Dans notre canton, nous avons un excellent réseau institutionnel qui comprend les maisons d'éducation, les établissements des domaines du handicap adultes, de la dépendance et de la formation scolaire spécialisée. Cependant, nous devons parfois recourir à des placements hors canton, soit pour des raisons linguistiques, soit pour répondre à des prises en charge spécifiques à un type d'handicap, prises en charge que nous n'offrons pas dans le canton, ou alors d'autres cantons recourent aux institutions fribourgeoises. Nous avons aujourd'hui 178 fribourgeois et fribourgeoises qui sont placés à l'extérieur du canton, enfants et adultes.

En 2004, le canton de Fribourg a adhéré à la convention intercantonale relative aux institutions sociales, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006 afin justement de faciliter les placements hors canton. L'assise ayant été négociée en 2002, elle ne prenait en compte ni les conséquences de la RPT, ni la nouvelle loi fédérale sur l'AVS et les PC de 2006. Par ailleurs, il y avait lieu d'assurer également la compatibilité entre l'assise et l'accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges. C'est pourquoi le comité de la Conférence a décidé d'adapter l'assise à ces nouveaux éléments et les modifications ont été approuvées en 2007. En parallèle, le comité de la Conférence a lancé une réflexion pour modifier de façon plus conséquente l'assise. La Direction avait décidé d'attendre les nouvelles propositions plus conséquentes et de les soumettre en même temps que celles qui vous sont proposées aujourd'hui, pour ratification au Grand Conseil. Cependant, la Conférence vient de refaire un nouveau planning et ces modifications plus profondes n'arriveront pas avant 2012, c'est pourquoi nous vous présentons aujourd'hui cette proposition de ratification.

Les modifications qui sont proposées ne sont pas de nature à modifier fondamentalement cette convention. Dans les principaux articles touchés, il y a l'article 5, qui stipule que le canton de domicile reste compétent en matière de garantie de prise en charge financière du placement. On a réglé deux cas de figure ces jours dans un home, où une autre forme de logement collectif d'une personne handicapée adulte ne modifie pas la compétence en matière de garantie de prise en charge financière, c'est-à-dire que si une personne fribourgeoise est placée dans le canton de Vaud et qu'elle est domiciliée dans le canton de Fribourg au moment du placement, c'est le canton de Fribourg qui assurera le placement aussi longtemps que cette personne restera dans l'établissement d'un canton voisin. En matière d'écoles spécialisées, c'est le principe du lieu de séjour

qui s'applique. L'article 20 est également touché; dans cet article on a supprimé la mention des contributions de l'AI suite à la nouvelle répartition des tâches.

Nous avons également profité de cette occasion pour procéder à des rectifications rédactionnelles qui étaient dues à des corrections qui avaient été effectuées par les services de contrôle de la Chancellerie, dans le recueil systématique de la législation fribourgeoise. Cependant, nous ne pouvons avoir que la même convention acceptée exactement dans les mêmes termes dans tous les cantons romands, donc nous avons dû corriger les contrôles et rectifications effectués par la Chancellerie. C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière sur ce projet de loi qui ratifie l'adhésion du canton de Fribourg à cette convention.

Bulliard Christine (PDC/CVP, SE). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance et a examiné avec intérêt le projet de loi 221, concernant l'approbation de modifications de la convention intercantonale relative aux institutions sociales. La nouvelle loi présente la modification et la convention à laquelle notre canton a adhéré en 2004. Elle vise à faciliter les échanges de prestations, échanges qui sont avant tout motivés par des raisons linguistiques et par la spécialisation de certains établissements. Les quatre domaines suivants entrent dans le champ d'application de la convention:

- les institutions à caractère résidentiel pour jeunes en formation;
- les institutions pour adultes handicapés;
- les institutions à caractère résidentiel de prise en charge de personnes souffrant de dépendances;
- les institutions de formation scolaire en externat.

Les modifications de l'accord initial ont été nécessaires en raison du retrait de l'assurance-invalidité du financement de ces institutions dans le cadre de la RPT et de diverses modifications dans les régimes de l'AVS et des prestations complémentaires. Il s'agit d'assurer la compatibilité avec l'accord-cadre pour la collaboration intercantonale.

Schlussendlich geht es im vorliegenden Gesetzesentwurf lediglich um eine formelle Anpassung an die Praxis. Die finanziellen sowie die personellen Auswirkungen sind minim. Die Aufgabenteilung zwischen Staat und Gemeinden wird nicht beeinflusst. Der Entwurf nimmt Korrekturen redaktioneller Art vor.

Aus all diesen Gründen begrüsst die Christlichdemokratische Fraktion die Anpassungen und unterstützt die Vorlage einstimmig.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Le groupe de l'Union démocratique du centre votera l'entrée en matière sur le projet de loi du message 221. Je ne vais pas revenir sur mon texte qui est un «copié-collé» du discours de M. le Rapporteur et de ma préopinante.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Die IVSE ist zweckdienlich und hat sich bewährt. Die Sozialdemokratische Fraktion unterstützt diesen erforderlichen Schritt und hat aber auch zur Kenntnis genommen,

dass demnächst schon wieder Änderungen anstehen werden.

Die IVSE soll gemäss Auftrag der SODK evaluiert werden. In der ersten Etappe soll die Umsetzung der Vereinbarung im Detail überprüft und verbessert werden. Im Bericht zu dieser ersten Etappe sticht hervor, dass die Kompetenzübertragung an die Kantone im Rahmen der NFA-Umsetzung neue Fragen auch in der Umsetzung der IVSE im Allgemeinen aufwirft. Denn die NFA-Umsetzung verlangt von den Kantonen kantonale Konzepte, die später in einer zweiten Etappe mit der IVSE in Einklang gebracht werden müssen.

Im Kanton Freiburg liegt das kantonale Konzept zur Förderung der Eingliederung der Menschen mit Behinderung bereits vor. Es ist vom Staatsrat bereits im vergangenen Mai verabschiedet worden, die Sozialdemokratische Fraktion begrüsst dies.

Hingegen lässt das sonderpädagogische Konzept für unseren Kanton auf sich warten. Teile seiner Inhalte werden in den Einrichtungen der externen Sonderschulung – ich verweise auf Artikel 2, Buchstabe D – auch die IVSE berühren. Der Anpassungsbedarf der IVSE auf die verschiedenen kantonalen Konzepte wird erst dann erhoben werden können, wenn Freiburg und andere Kantone ihre Arbeit erledigt haben. Eine kleine Abstimmung zwischen den Kantonen hinsichtlich der verschiedenen kantonalen Angebote und Plazierungen werden dann wohl noch vorzulegen sein und zu koordinieren sein.

Die neue Baustelle IVSE ist folglich bereits eröffnet, eine Fortsetzung ist uns gewiss.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Le groupe libéral-radical a aussi étudié ce projet de loi. Les raisons qui ont nécessité ces modifications ont été largement expliquées par M. le Rapporteur et par M^{me} la Commissaire du Gouvernement. Il nous paraît justifié de ratifier cette convention modifiée, donc le groupe libéral-radical vous invite à accepter l'entrée en matière ainsi que le projet de loi tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Tout a été magnifiquement dit par tous les intervenants. Le groupe Alliance centre gauche, à l'unanimité, apporte le soutien à ce message.

Le Rapporteur. Ich stelle fest, dass alle Fraktionen ohne weitere Bemerkungen einstimmig die Vorlage unterstützen. Ich habe meinerseits keine weiteren Bemerkungen.

La Commissaire. Je remercie tous les rapporteurs des groupes qui se sont exprimés pour l'entrée en matière sur ce projet de loi ratifiant cette convention. Effectivement, la CDAS est en discussion pour réviser cette convention et pour l'adapter en fonction des plans stratégiques cantonaux et c'est dans cet objectif-là que les travaux se déroulent actuellement. Le planning, comme je l'ai dit dans l'entrée en matière, est prévu pour l'été 2012. En ce qui concerne la traduction, je pars maintenant à Berne au comité de la CDAS, donc je transmettrai les remarques. C'est d'ailleurs un souci dont nous

avons discuté également avec la Chancelière, puisque la commission a constaté qu'il y avait des problèmes de qualité de traduction française pour de nombreuses conventions. Donc, la Chancelière s'est aussi engagée à avoir cette discussion au niveau de la Conférence suisse des chanceliers, pour voir comment on peut être attentifs à une meilleure qualité des traductions dans l'ensemble des langues sur le territoire suisse. C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter cette convention.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. Bei Artikel 1 handelt es sich um den Artikel, der die Konkordatsänderungen genehmigt.

– Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 93 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Büssard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/

SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Pillier A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 93.

Rapport N° 219 sur le postulat P2049.09 François Roubaty (sécurité des usagers dans les ascenseurs)¹

Discussion

Roubaty François (PS/SP, SC). En préambule, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour son rapport très élaboré. L'analyse des coûts pour améliorer l'installation des ascenseurs se trouvant dans les bâtiments de l'Etat est déjà très significative. Le rapport met en évidence les points importants et nécessaires à modifier pour garantir une meilleure sécurité.

Depuis février 2009, date à laquelle j'ai déposé mon amendement, cinq nouveaux accidents ont eu lieu en Suisse romande. La proposition de modifier la loi sur la police du feu est nécessaire. Cependant, il faudra veiller à une mise en application des dispositions qui permettent aux propriétaires et aux entreprises de planifier les travaux.

Je vous invite à approuver les conclusions de ce rapport.

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Die Christlichdemokratische Fraktion hat vom Bericht des Staatsrates zum Postulat von Kollege Roubaty betreffend der Sicherheit der Benutzerinnen und Benutzer von Aufzügen zur Kenntnis genommen und möchte sich auch für den ausführlichen und inhaltlich guten Bericht bedanken.

Es wird im Bericht erwähnt, dass die von der kantonalen Gebäudeversicherung erstellte Liste aufzeigt, dass von den rund 6000 Aufzügen im Kanton Freiburg rund 2000 in einem oder mehreren Punkten gewissen heutigen Sicherheitsnormen nicht mehr entsprechen. Der Staatsrat ist in seiner Schlussfolgerung gewillt, Massnahmen gegen diesen Zustand zu ergreifen: Zum einen, indem er sich bereit erklärt, dem Grossen Rat einen Gesetzesentwurf im Rahmen einer Revision des Gesetzes über die Feuerpolizei zu unterbreiten bzw. aller sich im privaten Umfeld befindlichen Aufzüge und zeigt sich zum anderen auch bereit, an Aufzügen, die sich in Liegenschaften des Kantons befinden (das sind rund 113), die notwendigen Massnahmen mit den entsprechenden Kostenfolgen zu planen, diese Sanierungen auszuführen.

Die Christlichdemokratische Fraktion begrüsst und unterstützt die Stossrichtung des Staatsrates, hier für mehr Sicherheit im Bereich dieser Aufzüge zu sorgen. Ein Anliegen, es wurde auch von Kollege Roubaty schon gesagt: Im Gesetzesentwurf ist ganz sicher dann vorzusehen, dass für alle privaten Eigentümer dieser Aufzüge eine wirklich genügend grosse Übergangsfrist eingeplant wird oder vorgesehen ist, um diese Sanierungen vorzunehmen.

Morand Jacques (PLR/FDP, GR). Le présent rapport concernant la sécurité des usagers des ascenseurs met clairement en lumière le fait que des assainissements sont nécessaires. Le groupe libéral-radical partage les considérations de ce rapport et est d'accord sur le fait que des assainissements doivent être réalisés. Cependant, ces travaux représentent un investissement global qui avoisine les 50 millions de francs. Nous souhaitons que le délai de réalisation de ces assainissements diffère des simples compléments d'installation des installations à refaire totalement. Le délai de cinq ans est, à notre avis, raisonnable pour les transformations ou adjonctions simples. Nous souhaitons par conséquent un délai de dix ans pour les travaux lourds mais également lorsque des travaux de rénovation d'un immeuble seront planifiés dans un délai supérieur aux cinq ans de base.

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport et acceptera le vote qui va suivre.

La Présidente. Je ne l'ai pas annoncé au début de la discussion de ce rapport: normalement, on prend acte d'un rapport; or, l'article 151 al. 3 LGC mentionne que les conclusions d'un rapport sont mises au vote si elles nécessitent l'élaboration d'un acte législatif de notre Grand Conseil. Donc, la proposition d'inscrire dans la loi une disposition pour l'amélioration dans les ascenseurs existants sera soumise au vote à l'issue de notre débat.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Concernant la sécurité des usagers dans les ascenseurs, j'estime que le rapport est bien complet et je remercie le Conseil d'Etat d'avoir pris au sérieux cette demande. Les normes de sécurité sur le plan cantonal ont été bien respectées malgré, toutefois, le vieillissement des installations qui doivent être révisées et qui nécessitent des remises en état.

Le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera ce rapport.

Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice. Ich danke allen Intervenienten für die Annahme dieses Postulates. Ich muss Ihnen gestehen, dass ich, als der Staatsrat dieses Postulat zur Annahme empfahl, die Arbeit sehr unterschätzt hatte.

Derrière ce rapport assez condensé, se cache un travail considérable. Je tiens ici à remercier mon ancien secrétaire général, M. Beat Renz, qui a fait un très, très grand travail. Il s'est mis en contact avec tous les cantons, avec toutes les organisations. C'est le résultat que vous voyez ici.

¹ Texte du rapport pp. 2325ss.

En ce qui concerne les interventions, je constate que M. le Député Boschung et M. le Député Morand soutiennent mais aimeraient, en ce qui concerne la révision de la loi sur la police du feu, qu'on distingue entre les rénovations simples et les grandes rénovations et qu'on prolonge peut-être le délai transitoire de cinq à dix ans. Je ne vais probablement pas revenir l'année prochaine avec la révision mais j'espère qu'en 2012 on puisse soumettre un tel projet au Grand Conseil. Là, c'est clair que vous aurez tout loisir de discuter et de décider sur ces délais. Ce sont réellement de grands investissements. Je dirais que l'Etat donnera le bon exemple. On va inscrire dans le plan financier les montants des coûts pour le Conseil d'Etat. Je vous remercie d'approuver les conclusions de ce rapport.

- Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.
- Au vote, les conclusions de ce rapport (élaboration d'un projet d'acte du Grand Conseil) sont approuvées par 87 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 87.

Rapport N° 220

sur le postulat N° 285.05 Antoinette Badoud/André Masset (nécessité d'un établissement pour femmes correspondant à la Sapinière)¹

Discussion

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Je prends acte du rapport à mon postulat concernant la création d'un établissement pour les femmes privées de liberté à des fins d'assistance (Plafa) comme d'ailleurs sa conclusion qui me laisse un peu sur ma faim.

En effet, par mon postulat, j'ai déclenché cette problématique il y a cinq ans déjà et, permettez-moi de vous le dire, M. le Commissaire, je m'attendais à ce qu'une réponse plus complète émerge de votre rapport! Pourtant, comme indiqué dans votre rapport, le Conseil d'Etat avait mandaté M^{me} Noëlle Chatagny, ancienne tutrice générale de la ville de Fribourg, pour une étude de la problématique. De mon côté, j'ai pris langue avec des responsables de terrain, juges de paix, juges civils, directeurs de prison. Tous, unanimement, on relevé avec conviction qu'il y a urgence à trouver une solution pour les pathologies «Plafa» dans ce canton, aussi bien pour les hommes que pour les femmes d'ailleurs.

Certes, toutes et tous ont pu être placés-e-s ici ou là mais dans quelles conditions! Il n'est apparemment pas utile de créer un établissement spécialisé destiné uniquement à recevoir ces pathologies. Toutefois, il est urgent de voir dans quelle mesure une ou deux unités sécurisées et adaptées, donc avec accompagnement psycho-éducatif, pourraient être créées sur les sites existants pour accueillir ces personnes, dangereuses pour elles-mêmes et pour les autres.

La structure pénitentiaire permet de garantir la sécurité 24h sur 24 mais les «Plafa» doivent être encadrées tant par des psychiatres, psychologues, voire autres thérapeutes, du personnel spécialisé en psychiatrie ainsi que par des éducateurs et/ou des maîtres sociaux-professionnels ou ergothérapeutes. Il n'est pas bon, par contre, qu'ils soient mélangés avec des détenus, comme c'est le cas actuellement à la Sapinière. Par contre, il est vrai, pour les hommes «Plafa», conformément à l'article 397 du code civil suisse, que les synergies sur le plan sécuritaire pourraient être plus économiques pour autant que les infrastructures soient réadaptées en conséquence.

Enfin, les hommes «Plafa» présentent souvent également une problématique pénale: consommation de stupéfiants, voire vente de stupéfiants, vols, menaces, opposition aux actes de l'autorité. Dans ces cas, une structure pénitentiaire est adaptée et permet, simultanément à la privation de liberté, d'exécuter une sanction pénale. D'autre part, le placement de ces patients hors canton n'est pas judicieux sachant qu'on les éloigne de leurs proches alors que leur soutien est important.

Partant de ces constats, je demande au Conseil d'Etat de faire en sorte que le mandat qui sera donné au Réseau santé mentale fribourgeois pour examiner l'opportunité de développer une nouvelle chaîne de psychiatrie

¹ Texte du rapport pp. 2330ss.

légale aboutisse rapidement à une solution concrète. Si j'en crois votre rapport, les études se rapportant aux Plafa ne manquent pas. Il est donc temps maintenant de passer à la phase de concrétisation.

Permettez-moi, M. le Commissaire, de vous poser encore ces quelques questions auxquelles je vous remercie par avance de répondre. Des solutions ont été proposées dans le rapport Chatagny, l'une d'elles consistait notamment à ce qu'une analyse de cette problématique ait lieu entre votre Direction et la DSAS; qu'en est-il? A-t-on tenté au moins de mettre les différents acteurs ensemble, juges de paix, Réseau santé mentale, juges civils, médecins, pour analyser les besoins et voir dans quelle mesure une unité sécurisée et adaptée pourrait être créée sur un des sites existant dans le canton? Est-il normal que la Sapinière de Bellechasse et l'hôpital de Marsens se renvoient régulièrement des patients faute de structures adaptées, dans la mesure où tant la Sapinière, pour les hommes, que l'hôpital psychiatrique de Marsens sont des structures adaptées mais ne le sont, l'une et l'autre, que pour des durées limitées?

Je vous remercie de me donner les réponses à ces quelques questions et aussi pour le rapport fourni.

Bourgknecht Jean (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec intérêt de ce rapport. Ce dernier présente, à son avis, de manière complète et précise la situation de la privation de liberté à des fins d'assistance dans notre canton. Il étaye de façon convaincante pour quels motifs la création d'un établissement spécifique pour les femmes concernées n'est pas seulement inopportune compte tenu du nombre très limité de cas posant problème mais aussi impossible compte tenu de la très grande variété des situations pathologiques qui requièrent l'internement dans des institutions spécialisées dans chaque domaine.

C'est avec ces quelques brèves considérations que le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport.

Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice. Die Stärke einer Gesellschaft misst sich daran, wie sie mit den schwächsten Mitgliedern umgeht.

Je remercie le Grand Conseil d'accorder un peu de temps au dernier objet de cette session en période d'Avent, pour une question plutôt triste, pour ces quelques cas, de femmes notamment, en détresse profonde, des toxicodépendantes notamment. C'est un réel problème.

M^{me} la Députée Badoud, vous me remerciez pour donner une réponse à certaines questions mais je dois vous décevoir. Je n'aurai pas de réponses claires et très concrètes à vos questions puisque ce sont des questions extrêmement difficiles.

Es geht hier um ein sehr altes Postulat (2005). Es wurde ein bisschen, ich muss das auch gestehen, wie eine heisse Kartoffel behandelt, auch zwischen den Direktionen.

Es geht um den fürsorglichen Freiheitsentzug für Frauen in einer geeigneten Anstalt, in einer geschlossenen Anstalt. Es ist dies ein echtes Problem. Ich kann das auch als Anwalt bezeugen, wo ich viel mit Friedensrichtern und Vormündern zu tun hatte. Es ist ext-

rem schwierig, solche Frauen zu plazieren. Es geht ja darum, dass sie zuerst in einer stationären Behandlung sind, meistens in Marsens, und dass man dann eine Lösung finden muss. Eine solche Lösung wurde bis jetzt nicht gefunden.

Das Problem gibt es auch für die Männer, Frau Badoud hat das angesprochen, La Sapinière, wo es einen «Mélange» zwischen «détenu» und «privation de liberté» gibt, das ist nicht ideal. Wir sind daran, auch in Bellechasse eine Arbeitsgruppe einzusetzen, um dort eine Lösung zu finden. Eine geeignete Anstalt, un établissement approprié, qu'est-ce que c'est? Pour le droit fédéral, c'est un peu facile, l'article 397a dit que: *«Une personne majeure ou interdite peut être placée ou retenue dans un établissement approprié lorsque, en raison de la maladie mentale, de faiblesse d'esprit, d'alcoolisme, de toxicomanie ou de grave état d'abandon, l'assistance personnelle nécessaire ne peut être fournie d'une autre manière»*. C'est donc une notion du droit fédéral, l'établissement approprié! Mais le législateur fédéral... c'est bien de dire qu'il faut un établissement approprié, mais il a omis de définir ce que c'est qu'un établissement approprié. Or c'est la jurisprudence qui a un peu concrétisé mais pas beaucoup. Le Tribunal fédéral considère que: *«Un établissement est approprié lorsque l'organisation et le personnel dont il dispose lui permettent de satisfaire les besoins essentiels de celle ou celui qui y est placé pour recevoir soins et assistance»*. C'est tout et c'est très large! Le Tribunal fédéral dit aussi que: *«Il faut examiner de cas en cas»*. Es ist eine Einzelfallprüfung notwendig in jedem Fall.

Alors à Fribourg, qu'a-t-on fait? D'abord, c'est difficile de savoir à qui s'adresser pour savoir ce qu'il faut faire, qui est expérimenté! Ma Direction a donné un mandat à M^{me} Noëlle Chatagny, qui était très longtemps tutrice générale pour la ville de Fribourg, très expérimentée, en collaboration avec le Service social cantonal. Il y avait ce rapport dont vous parlez.

Il faut aussi dire que peut-être on avait surestimé les cas. Effectivement, si on regarde les statistiques, ces dernières années, il y a trois à cinq cas par année. Je veux bien que c'est trois à cinq cas de trop. Quand on voit ces femmes alcooliques ou toxicodépendantes, c'est vraiment trois cas de trop! Je crois que vous êtes d'accord avec moi, pour ces trois à cinq cas par année on ne vas pas créer une institution fribourgeoise. Ce serait inapproprié, ce serait beaucoup trop coûteux.

Une autre raison pour laquelle la réponse n'est pas si concrète – je le mentionne dans le rapport – il y aura la refonte totale de la loi sur la tutelle. La protection des adultes, plutôt, va entrer en vigueur en 2013 sur le plan fédéral. Là, nous sommes en train de faire une refonte totale de la législation cantonale qui concernera également la privation de liberté. Pour le moment, nous avons donné un mandat au Réseau fribourgeois de santé mentale pour nous faire des propositions. Vous souhaitez qu'il y ait une coordination entre les médecins, les juges civils – plus précisément, c'est la justice de paix qui est compétente – et les autres organisations qui s'occupent. Je peux vous dire, ça, c'est la première chose qu'il faut faire, c'est une meilleure coordination.

Autrement, c'est effectivement difficile de trouver une solution purement fribourgeoise. Je pense ici qu'il faut une solution dans un concordat romand ou, peut-être même, dans un concordat suisse; autrement, ce sera trop coûteux!

Vous dites qu'actuellement les cas sont un peu renvoyés de Marsens à la Sapinière et vice-versa. Je ne peux pas contester mais donnez-moi une autre solution! C'est justement la question de savoir va-t-on créer une institution qui sera trop coûteuse pour trois ou quatre personnes? On va chercher une solution, on essaye de trouver une solution pour ces femmes mais pour le moment je ne peux pas vous donner la solution toute prête. Je crois aussi que cela explique pourquoi cela a duré assez longtemps avant que vous ayez une réponse à votre postulat, déposé il y a cinq ans déjà.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Clôture

La Présidente. Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Madame, Messieurs, les Conseillers d'Etat,
Madame la Secrétaire générale,

Madame, Messieurs les Secrétares parlementaires,
Mesdames, Messieurs les Représentants des médias,
Mesdames, Messieurs,

Je prends la parole pour la dernière fois depuis cette tribune, puisque je vais franchir la ligne d'arrivée de mon marathon présidentiel. Le nombre d'allocutions et de représentations est presque égal au nombre de jours que compte une année. Dieses Jahr ist wie im Flug vergangen. Ich bin um eine wertvolle Lebenserfahrung reicher. Für das Vertrauen, das Sie mir im Laufe dieses Präsidialjahres geschenkt haben, möchte ich mich bei Ihnen allen ganz, ganz herzlich bedanken. Cette année s'est déroulée à la manière d'un film en vitesse accélérée. J'en ressors enrichie d'une réelle expérience de vie. Je vous remercie toutes et tous pour la confiance dont vous m'avez témoigné tout au long de cette année.

J'ai mis mon énergie et beaucoup de temps à représenter le Grand Conseil, à vous représenter, à montrer l'intérêt de notre parlement pour les nombreuses et diverses activités organisées dans notre canton. J'ai été très surprise, au cours de ces contacts, de remarquer que beaucoup de Fribourgeoises et de Fribourgeois ne connaissent pas le fonctionnement des autorités cantonales. Ils ne savent pas ce qu'est la séparation des pouvoirs et le rôle de chacun. Nous avons beaucoup de travail d'information encore à faire dans ce domaine. On ne ressort pas indemne d'une telle année. Des soirées officielles du début de l'année au cours desquelles on émet un jugement sur vos premiers pas à ce poste au diverses assemblées, passant des chasseurs aux musiciens, des tireurs aux chanteurs, des assureurs aux agriculteurs, des hôteliers aux fabricants de Gruyère d'alpage, des banquiers aux entrepreneurs, des membres du TCS à ceux de l'ATE sans oublier un détour

apprécié dans les vignobles de l'Etat de Fribourg au Vully et aux Faverges. La richesse de notre culture m'a accompagnée tout au long de l'année. Des concerts d'harmonies, de fanfares ou de chorales, du festival jazz à celui de la musique sacrée ou du lied, des Murten Classics aux rencontres folkloriques sans oublier le théâtre. Des moments plus difficiles, vécus avec une grande tristesse et beaucoup d'émotion: les funérailles de nos deux collègues Anne-Lise et Moritz, qui restent dans nos pensées, ainsi que les funérailles de Mgr Genoud.

J'ai pu souffler près de 1500 bougies pour les anniversaires d'associations. Trois salles de sport, plusieurs entreprises et bâtiments inaugurés, des salons, des foires aussi, des visites de marchés-concours, des remises de diplômes ont complété la palette de diversité. Les réceptions et séances officielles, notamment lors du voyage à New York pour la présidence de Joseph Deiss à l'ONU, celle d'une délégation chinoise, suivie de moments conviviaux, rencontre avec les présidents des parlements romands – beaucoup, beaucoup de ces événements resteront gravés dans ma mémoire. Un jour particulier, celui du 5 septembre, vécu ici lors de la journée «Femmes au Parlement». Je garderai l'image de notre parlement empli de femmes silencieuses, à l'écoute de témoignages de vies (*rumeurs dans la salle*) d'autres femmes. Ce fut un moment exceptionnel.

Notre canton, je le répète, est d'une richesse associative et culturelle incroyable. Son identité est riche mais complexe et bien diverse. Avec nos deux langues, il reste beaucoup à faire pour que chacun puisse comprendre et échanger avec son concitoyen. Un canton fort, c'est un objectif autour duquel tout le monde peut se rassembler. Or, si l'objectif rassemble, je ne suis pas persuadée que les outils nécessaires à la construction d'un réel canton fort soient suffisamment définis pour les mettre en œuvre. La création toute récente – on en a encore parlé hier – de la «Région capitale suisse», à laquelle Fribourg a adhéré, me laisse un peu perplexe. Si effectivement il est nécessaire d'y participer, je crains que les forces et les énergies mises dans ce projet n'apportent pas les fruits escomptés. Interpellée par ce sujet et m'interrogeant sur les composantes d'un canton fort, je me pose la question de savoir s'il ne serait pas judicieux de formuler et de définir ensemble, Conseil d'Etat et Grand Conseil, les éléments constitutifs d'un canton fort. Que faut-il mettre en place pour que cela ne reste pas que des mots? Comment faire pour que chaque habitante et chaque habitant s'identifie à Fribourg, qu'on habite Châtel-St-Denis, Estavayer ou Wünnewil-Flamatt? Comment agir réellement pour rendre notre canton plus fort? Je n'ai pas de réponse à ces questions, mais la réflexion doit rester permanente. Nos atouts sont très nombreux – que seront-ils dans vingt ans?

J'en viens, Mesdames, Messieurs, chers collègues députés, aux attentes nombreuses de nos institutions et associations, exprimées durant des assemblées ou autres manifestations auxquelles j'ai participé. Afin que notre canton puisse se développer, il est indispensable de préserver des ressources suffisantes pour lui assurer un avenir serein. D'un côté, on demande toujours plus à l'Etat. Je viens de lire un article dans le Journal des

arts et métiers, qui dit que l'USAM demande une augmentation des subventions fédérales de 500 millions en faveur de la formation professionnelle.

Eh bien, c'est très bien, mais je pense qu'on ne peut pas de l'autre côté vouloir couper toujours dans les revenus. Force est de constater que sans le soutien financier de l'Etat, de nombreux projets ne seraient pas réalisés. Que feraient les entreprises connaissant momentanément des difficultés sans l'aide du chômage partiel. Que feraient nos hautes écoles, notre Université, le Réseau hospitalier, le secteur touristique et agricole sans les apports financiers de l'Etat. Lorsque j'ai lu, comme certains d'entre vous certainement, dans notre journal *La Liberté* qu'une entreprise d'un autre canton dit s'attendre à devoir payer environ 15 millions de dollars d'amendes aux Etats-Unis, dans le cadre des retombées de l'affaire UBS, eh bien, je pense que cette entreprise n'attend peut-être pas forcément une baisse fiscale dans notre canton. Il y a encore quelques années – rappelez-vous aussi – on louait beaucoup l'Irlande pour les conditions très favorables qu'elle offrait pour l'implantation d'entreprises. Qu'en est-il aujourd'hui? Vous le savez toutes et tous: ce pays connaît une situation financière catastrophique et il en est réduit à augmenter la TVA et la fiscalité sur le revenu. L'Europe doit aussi venir à son secours.

Ces deux exemples, chers Collègues, démontrent la nécessité de garder des revenus corrects afin de pouvoir répondre aussi et surtout dans le long terme aux besoins exprimés dans notre canton afin d'assurer son développement. Il faut bien entendu savoir toute proportion garder. Mais la qualité de vie, la formation, la sécurité dans laquelle nous vivons sont des conditions inestimables et incalculables. L'essentiel est d'œuvrer chacune et chacun dans son domaine de compétence et d'aller bien au-delà des simples préceptes financiers et économiques. L'objectif est bien de créer des valeurs durables, indissociables de l'avenir, des générations futures.

Pour gérer le futur, Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, vous avez été saisis et vous avez traité 46 projets de lois et de décrets, 30 rapports, 23 motions, 24 postulats, 3 mandats, 3 résolutions et 1 motion populaire en 2010. L'organisation de nos sessions parlementaires n'est pas toujours aisée au vu de la transmission des dossiers après analyse par les commissions. Je remercie notre Secrétaire générale et toute son équipe pour leur parfaite gestion de ces objets. Nous avons à chaque reprise réussi à terminer le programme.

Chers collègues, notre canton est habité par des hommes et des femmes qui, avec sagesse, laissent parler leurs émotions ou souvent les expriment en chantant ou en jouant d'un instrument. J'ai rencontré une population généreuse dotée d'un vrai sens de l'hospitalité. Nous avons notre rivière, la Sarine, qui serpente entre nos deux réalités, citadine et campagnarde, francophone et alémanique. Avec cette dualité, Fribourg se développe et s'enrichit par l'accueil de la diversité. Notre canton garde le sens et le respect des traditions tout en s'ouvrant vers l'autre. Il reflète la création et la vie qui ont pris racine grâce aux richesses historiques et patrimoniales. Nous, élus, devons traiter de façon globale les enjeux économiques et

sociaux. Nous devons déployer tous nos efforts pour un développement harmonieux, l'intégration sociale et économique. Les couleurs de notre canton, le blanc comme le lait ou la neige et le noir comme la fumée ou la nuit, reflètent la coexistence de ces extrêmes. Ceux-ci doivent se retrouver unis pour développer un canton fort, innovant, ce carrefour entre cantons romands et alémaniques.

Je termine en remerciant chaleureusement Madame la Secrétaire générale, chère Mireille, Monsieur le Secrétaire général adjoint, Madame, Monsieur les Secrétaires parlementaires, Mesdames les Assistantes de direction, Madame la Collaboratrice informatique, Madame, Monsieur les huissiers, pour votre précieux travail tout au long de cette année 2010 et surtout pour votre soutien infailible. Je vous remercie, chers collègues, pour votre engagement dans notre parlement. Un merci tout particulier aux membres du Bureau pour l'agréable collaboration ainsi qu'à Yvonne et Gabrielle, présidente et vice-présidente élues, pour l'amitié et le soutien apportés tout au long de cette année. Ma gratitude à vous, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, cher Beat, avec qui j'ai partagé de nombreux moments dans une excellente entente. Il m'a allégé de quelques discours en parlant aussi au nom du Grand Conseil. Merci, Monsieur le Président. J'adresse mes remerciements à chaque membre du Conseil d'Etat pour les échanges, conseils et aides dans la conduite des dossiers. Mesdames, Messieurs les journalistes, merci à vous qui suivez nos débats afin de les relater afin que les citoyennes et les citoyens puissent mieux prendre connaissance de la vie de notre parlement. L'année que je viens de vivre n'aurait pu se passer sans le soutien inconditionnel de mon mari, de mes parents ici présents, merci du fond du coeur.

Je suis contente de passer le témoin et de retourner sur les bancs de notre parlement enrichie par une année passionnante. Que cette période de réjouissance qui s'annonce soit remplie de joie, de bonheur, de chaleur, je vous souhaite à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles de joyeuses fêtes de Noël et beaucoup de santé et de bonheur pour l'année 2011. Vive Fribourg. (*Applaudissements.*)

Stempfel-Horner Yvonne (*PDC/CVP, LA*). Madame la Présidente du Grand Conseil,

Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

C'est la coutume que la présidente élue adresse à la présidente sortante, au nom de ses collègues, un mot de remerciement. Nous voilà déjà au terme de cette année présidentielle, qui fut pour vous, je pense – et vous l'avez d'ailleurs dit – exceptionnelle et riche en événements. Cette année a également été l'occasion de multiples rencontres avec la population fribourgeoise et même américaine. Car, à New York, vous avez assisté à l'élection du premier citoyen du monde, pour ne pas le nommer: M. Joseph Deiss.

Dire merci à quelqu'un, ce n'est pas seulement un merci pour tout ce que vous avez fait cette année au nom de notre parlement. Danke sagen bedeutet Anerkennung und Wertschätzung für all das, was Sie im Namen des Grossen Rates unternommen haben. Sie

haben, Frau Präsidentin, unser Parlament würdig vertreten. C'est avec un grand engagement que vous vous êtes investie pour défendre les valeurs de notre parlement. Pour vous, il était très important de positionner le Grand Conseil, surtout après la séparation inscrite dans la Constitution. Avoir un protocole, c'est aussi important. J'étais toujours très impressionnée de voir avec quelle souplesse et quelle facilité vous avez relevé les défis. Je pense que votre hobby, la course à pied, vous a été très utile.

Après une année aussi intense et riche, il faut à nouveau trouver le bon chemin. Je n'ai pas peur pour vous, Madame la Présidente, d'autres nombreuses tâches, peut-être aussi des loisirs mis en veilleuse, viendront rapidement prendre le relais: une famille, des petits enfants qui attendent leur grand-maman, une commune, une année électorale et j'en passe.

Quand j'ai préparé ces mots de remerciement, j'ai retrouvé une page dans les Freiburger Nachrichten avec une photo que j'avais mise de côté. Elle vous montre telle que j'ai appris à vous connaître tout au long de cette année écoulée: souriante, le Natel dans la main. (*Rires.*) Vous pouvez vous imaginer Solange sans le Natel? Moi pas. Et là m'est venue l'idée de vous faire un cadeau très personnel en souvenir de votre année présidentielle et avec tous mes remerciements. Im Sinne «ein Bild sagt mehr als tausend Worte». Es soll Sie an Ihre Zeit als Grossratspräsidentin erinnern.

Chère Solange, nous te souhaitons, à toi et aux tiens, une joyeuse fête de Noël et d'ores et déjà une belle année 2011.

La Présidente. Madame la Présidente élue, Chère Yvonne, je te remercie vraiment pour ces propos très chaleureux, pleins d'émotion et de sensibilité. Ils me vont droit au cœur et je crois qu'ils reflètent bien l'excellente ambiance de travail qui a prévalu dans le cadre de nos relations de notre mandat. Merci beaucoup, c'est avec grand plaisir que je cèderai, dès le 31 décembre, puisqu'il y a encore quelques jours, cette place et je te formule déjà les meilleurs vœux pour une année présidentielle pleine de richesses, telle que je l'ai vécue Mesdames et Messieurs, je clos cette séance. Je vous souhaite encore une fois de bonnes fêtes et vous souhaite une bonne fin de journée! (*Applaudissements!*)

- La séance est levée à 10 h 25.

La Présidente:

Solange BERSET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*
